





QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 19 mai 2015

#### **QUESTIONS CFTC**

**FMM** 

1.Même question que le mois dernier (car aucun changement n'a été constaté): Il est devenu de plus en plus compliqué de faire venir un technicien du service informatique quand il y a un problème d'ordinateur ou d'imprimante. Apparemment débordé le personnel arrive souvent bien tard et après de nombreuses relances. Comment faire pour améliorer la qualité de ce service et faire comprendre au personnel l'urgence de certaines demandes ?

Le prestataire informatique a changé. Depuis le 1er mai, l'équipe compte 13 personnes. Concernant les problèmes d'urgence, certains numéros de téléphone (rédacteurs en chef France 24, chefs de service, SDR RFI...) ont été identifiés comme étant coupe file « alerte antenne ». Lorsque l'appel est passé depuis ces postes téléphoniques, le service hotline décroche en priorité. L'information sera transmise dans les services par les responsables.

2. Outre le fait que la hotline est débordée, les personnels de la hotline ne connaissent pas les métiers des rédactions et ne peuvent pas réagir en conséquence. Régulièrement, les personnels ne pouvant répondre à nos questions « cherchent » une possible solution en prenant contrôle du poste mais sans grand résultat – ou parfois même en créant plus de problèmes que de solutions et nécessitant alors une intervention de plus d'une heure des ATS pour réparer ce qui avait été fait (sur le poste métier, alors qu'apparemment ils ne devraient même pas y toucher.

La personne ayant rejoint le service informatique le 1<sup>er</sup> mai a pour rôle de coordonner les actions entre le support informatique et l'ATS.

3. Un email a été envoyé à l'ensemble de la rédaction à France 24 précisant qu'un « code rédacteur en chef » a été donné aux rédacteurs en chef news pour les demandes urgences à la hotline. Or, nous avons constaté que ce code n'a pas été donné à l'ensemble des rédacteurs en chef, et il nous semble d'autre part que ce n'est que « mettre un pansement sur une plaie ouverte ». Ce service manque cruellement de personnel – notamment \*\*\*une seule personne dans les étages en journée pour couvrir l'ensemble FMM. Ce n'est pas très raisonnable.

## Cf. réponse à la question 1 ci-dessus.

<u>4. Même question que le mois dernier (car aucun changement n'a été constaté):</u> Peut-on espérer que soit enfin réglé le problème des imprimantes qui continuent à imprimer dans le désordre ?

Le problème a été corrigé. Il s'agissait d'un défaut de mise à jour de « drivers » des imprimantes.

5.Même question que le mois dernier (car aucun changement n'a été constaté): Nous sommes très nombreux à recevoir au moins 10 mails par jours de <u>releasesubscribers@globenewswire.com</u> (Vazllourec, Gemalto, Cnova, Elis, Aspera, Fuel cell energy etc...) serait-il possible que le service informatique identifie le groupe mail concerné par ces envois et demande au site concerné de le

désinscrire ? Inutile de rappeler qu'outre le caractère « dérangeant » de ce spam, ces emails posent un réel danger de sécurité.

Ce problème a été identifié. Il faut cependant que toutes les personnes du groupe donnent leur accord pour ne plus recevoir ce mail.

6. Serait-il possible de connaître l'effectif des techniciens de la hotline pour FMM?

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'équipe est composée de 13 personnes.

7. Combien sont-ils sur les différents shifts (matin – après-midi – soirée –nuit)?

Entre 5h et 9h: 2

9h-18h : 13 (l'équipe est au complet sur une partie de la vacation)

18h – 5h : 2

5 jours /7 et 2 personnes le week end.

8. Des flaques d'huile se répandent souvent sur le sol du parking France24 causées visiblement par des voitures. Cela crée des dangers de glissade pour les salariés. Ce problème est récurrent hélas. Comment pensez-vous le résoudre définitivement avant qu'il y ait un accident corporel sérieux ?

Le service nettoyage recouvre les fuites d'huile et autres produits par des poudres spécifiques pour retirer les traces et assurer la propreté des sols. Ce nettoyage est effectué une fois par semaine.

9. A quoi servent réellement les entretiens individuels. Où est ce qu'ils atterrissent vraiment ? Sont-ils suivis d'effet ?

Les entretiens individuels annuels sont l'occasion de faire le point avec sa hiérarchie sur l'année écoulée et sur l'année à venir et exprimer éventuellement les besoins de formation. Les entretiens annuels sont transmis au service recrutement et de formation pour dégager des axes de plan de formation par exemple.

10. On a vu régulièrement des missions, notamment au reportage, annulée pour des raisons de planning. Ce problème ne pourrait-il être réglé si des pigistes faisaient leur réapparition au service reportage? D'ailleurs pourquoi, contrairement à l'ensemble de la chaîne, ce service fonctionne-t-il pratiquement sans pigiste. Enfin n'est-ce pas le planning qui est supposé être au service des choix éditoriaux de la rédaction et non l'inverse?

Le planning fait partie du Secrétariat Général de France 24 qui est directement rattaché au directeur de France 24. Il n'est pas au service de la rédaction mais travaille en collaboration avec elle et de façon concertée. S'il y a pu avoir annulation de missions pour raisons de planning, ces décisions ont toujours été arbitrées conjointement entre le Secrétariat général et les directeurs concernés. La question des pigistes au service Reportage n'est pas la cause d'annulation de missions. Il y a suffisamment de journalistes capables de réaliser des reportages à France 24, y compris dans les autres services.

11. Serait-il possible de remettre en place un système de « lumière partielle » dans les open space largement inoccupés la nuit (par exemple 2ème rue au côté 62). Cela existait au début de France 24 selon Franck Penaud, il serait pas mal de remettre cela en place pour des raisons évidentes (environnement, économie d'énergie, etc....)

Cette demande sera étudiée.

12. Depuis plusieurs mois la diffusion de l'antenne est mise en péril en raison d'un problème de « remontée de durée ». En deux mots l'automation ne connait pas la durée d'un programme et utilise donc la valeur par défaut de 00 :00 :00 ou 00 :10 :00 :00. Des incidents antenne ont déjà eu lieu sur les trois chaînes, et les ATS sont mobilisés plusieurs fois par jour à la demande des coordinateurs d'antenne pour relancer le Content Handler (ce qui renvoie les bonnes durées à l'automation). Ces conditions de travail sont stressantes pour les équipes, cette situation est pénalisante pour l'antenne. Qu'est-ce qui est fait, concrètement, pour y remédier ?

La Direction va reprendre des réunions – ateliers afin que les salariés soient tenus informés de son travail avec l'éditeur.

13. Les pièces où travaillent les coordinateurs d'antenne (les « anciennes » régies) ressemblent de plus en plus à un foutoir malsain. Au milieu des cartons, des chiffons, des piles de câbles, du matériel abandonné, s'accumule la poussière... Des fauteuils cassés (forcément, ils sont utilisés 8760 heures par an)... Les lumières qui émettent des bruits parasites (signalé il y a quelques années, jamais réglé...), on nous ajoute aujourd'hui encore une machine de test, qui fait un fort bruit de ventilateur à deux mètres de notre poste de travail. On a l'impression d'être des squatteurs dans une annexe de la maintenance. Qu'attend-on pour remédier à cette situation ?

Le nettoyage sera effectué dans les prochains jours. La machine qui fait du bruit est une machine de test de sous titrage qui ne reste là que quelques semaines.

14. Lors de la dernière réunion DP nous demandions à la direction de bien vouloir communiquer sur la possibilité de se faire payer les congés payés non pris. La direction nous répondait qu' « une note précisant les modalités de cette décision sera adressée à l'ensemble des salariés de FMM ». Cette note n'a toujours pas été envoyée (alors que nous alertions la direction dès le 9 avril de l'intérêt de faire cet envoi avant le 15 avril, date limite de dépôt des CP). Le sera-t-elle un jour ?

Une note expliquant les modalités de paiement des congés payés sera adressée à tous les salariés après discussion avec les organisations syndicales.

15. Le secrétariat général s'est engagé lors de la dernière réunion à ce que les congés soient validés au 1<sup>er</sup> juin mais cela n'est pas mentionné dans les réponses écrites. Pouvez-vous le rajouter dans ce compte rendu ?

Les congés seront validés au plus tard un mois avant le début des congés. Les salariés qui partent le 1<sup>er</sup> juillet auront la réponse le 1<sup>er</sup> juin.

### MCD

16- De plus en plus les salaries des équipes de petit matin font une double vacation et nous remarquons que depuis quelques temps des pigistes sur le tableau de service ne viennent pas travailler pour des raisons que nous ignorons!!!

Cette charge supplémentaire n'est compensée ni financièrement ni par une récupération, alors que la charge de travail de nuit est déjà assez lourde. Peut-on trouver une solution à ce genre de situation ?

Une pigiste a été absente deux fois pendant sa vacation de nuit : la première fois, elle est partie aux urgences, la deuxième fois elle s'est trompée de date.

Il ne s'agissait pas d'une double vacation mais d'une double tâche à effectuer pendant une même vacation pour des raisons d'absence. Il s'agit d'une situation exceptionnelle.

17- Depuis quelques mois déjà une équipe de petit matin est sans rédac en chef adjoint (situation inédite à MCD). Combien de temps va durer cette situation ? La direction envisage-t-elle de réparer la situation pour le bon fonctionnement de l'antenne.

L'antenne n'est pas mise en danger par l'absence d'un rédacteur en chef adjoint. La personne en charge la nuit convient parfaitement au niveau éditorial. La Direction recherche une solution pour résoudre ce problème de remplacement.

18- Nous attirons votre attention une fois de plus que plusieurs pigistes des équipes de petit matin travaillent de façon régulière et continue depuis des années. Nous pensons qu'il est temps de les prendre en CDI après cette période assez longue..

Ces pigistes assurent des remplacements et ne sont pas sur des postes disponibles au recrutement.

## **QUESTIONS SUD**

1. A la coordination, pourquoi lors des dépôts des vacances, une personne est souvent désavantagée par rapport aux autres. Il s'agit de Soukvilay. A quand donc un peu plus d'équité dans la répartition des vacances ?

Il s'agit d'un problème interne à un service que le secrétariat de rédaction à RFI est en train de résoudre.

### **QUESTIONS SNJ**

1. Le système informatique de l'entreprise est de plus en plus défaillant, idem pour le matériel de reportage. Le SNJ n'a pas arrêté d'alerter la direction. A l'évidence les moyens techniques de RFI ne correspondent en rien aux ambitions de développement déclarées. Le matériel est déjà lent quand il s'agit du montage audio, mais on a l'intention de faire faire de la vidéo aux rédactions de RFI. Quand FMM investira-t-elle dans du matériel efficient pour RFI/MCD?

Une partie des postes informatiques sera remplacée cette année.

2. La direction veut que les sites internet de RFI contiennent des vidéos « maison ». Mais elle ne forme pas les salariés et ne leur fournit pas de logiciels dignes de ce nom. Comment expliquer une telle incohérence ?

Des formations sur la captation vidéo sont prévues dans les rédactions de langue. 42 personnes seront formées. La formation est organisée avec l'INA et avec la participation de quelques TCR vidéo.

3. A France 24 le planning mobilise régulièrement des journalistes du desk pour des remplacements au pied levé à l'antenne ou pour des missions. La pratique devenant habituelle, la direction rechigne de plus en plus souvent à accorder aux salariés « réquisitionnés» des récupérations, en prétextant l'intérêt journalistique que devraient représenter pour eux ces missions extérieures. Pourtant, les salariés du desk travaillent sur des rythmiques difficiles, font les 3/8 et des horaires décalés. Quelles sont les règles qui encadrent ces « remplacements volontaires »? Plus précisément, quelle contrepartie est prévue pour les salariés sollicités?

Chaque modification de planning fait l'objet d'une évaluation au cas par cas de l'activité du salarié concerné afin de respecter les enchainements, les temps de repos et les nombres de jours travaillés. Il faut rester cohérent et ne pas créer des aberrations. Le planificateur détermine si l'octroi de jours de récupération est nécessaire en fonction de toutes ces données. La charge de travail est évaluée après chaque mission pour accorder des repos supplémentaires.

4. Le fonctionnement de rédaction de France 24 a nécessité l'organisation du travail de certains secteurs en horaires décalés, et pour assurer les week-ends. En contrepartie de ces efforts, ces salariés travaillent 212 jours par an. De plus en plus souvent, la direction cherche à les faire travailler au delà de ce forfait. On entend dire que ces salariés « ne travaillent que 212 jours ». Par conséquent, certains deskeurs n'osent même pas demander des récupérations pour les jours où ils n'étaient normalement pas shiftés. Cela signifie-t-il que la direction a l'intention de renégocier ces cycles?

Tous les personnels en cycle travaillent moins de 212 jours par an. Le temps de travail à France 24 est défini par le contrat de travail, en non par le cycle. C'est la raison pour laquelle il convient de traiter au cas par cas les compensations à accorder en cas de modification de l'activité, afin de ne pas réduire le temps de travail annuel tout en prenant en compte les contraintes liées à ces modifications.

5. A France 24, il a été refusé à un salarié de permuter une vacation avec un collègue de son service pour des raisons personnelles. Le collègue était d'accord, l'échange n'entrainait aucun dysfonctionnement, ni coût supplémentaire pour France 24. Malgré tout la raison personnelle évoquée à été qualifiée de « pas valable ». Quelles raisons valables permettent ce genre de permutation qui est pourtant assez régulières ?

Les échanges de vacation, par défaut, ne sont pas acceptés. Cependant, il arrive que les planificateurs en autorisent de façon exceptionnelle afin de pouvoir répondre à certaines demandes individuelles particulières. Mais cette pratique doit rester l'exception.

6. Selon le planning de F24 il est impossible de poser moins de 7 jours consécutifs de congés sans solde. Pourtant certains salariés ont pu poser 2 jours consécutifs plusieurs fois sur une période allant de 2 à 5 mois, quand cela a été refusé à d'autres. Est-il possible de rappeler la règle et ses exceptions?

L'accord France 24 sur les congés prévoit la possibilité, pour les salariés fraichement recrutés et en attendant de bénéficier de l'intégralité de leurs droits aux congés, de poser 5 jours sans solde et 5 jours anticipés, sans accord préalable de la DRH. Tous les autres cas sont soumis à une autorisation spécifique.

# FO (questions traitées oralement en séance)

1. L'austérité pour les rédactions de Langues aussi à Cannes, souvent la seule mission annuelle pour ces rédactions, jusqu'à quand ?

La mission à Cannes n'est pas la seule mission pour les rédactions de Langues. A titre d'exemple, il y a eu les missions de la Rédaction en persan à Vienne et Lausanne pour les négociations sur le nucléaire iranien ainsi qu'à Berlin pour le Festival du film de Berlin; les missions de la rédaction russe en Ukraine, en Arménie et Azerbaïdjan; celles de la Rédaction en anglais en Ethiopie, au Nigeria, au Burundi; celles des rédactions asiatiques au sommet de l'ASEAN... au total depuis le début de l'année les Rédaction de langues ont accumulé quelque 55 missions.

2. Le nouveau site du service persan est conçu sans respect pour les classifications habituelles de toute presse digne de ce nom (international, politique, économie, culture, social..), on y trouve une information presque sans hiérarchie et clarté. Toutefois, les magazines, refoulés en bas de la longue page des petites et grandes informations, dans un soi-disant « carrousel » se retrouvent les uns collés aux autres. Du coup, moins de clics, s'il n'y a pas de panne. Résultat, certains magazines sont descendus de 800-1000 clics à 15 !!! La perte de « clics » est-ce une stratégie ?

Le nouveau site internet persan a été conçu pour s'adapter à tous les supports : ordinateurs, tablettes et mobiles. Ce réaménagement a été explicité dans un communiqué du 20 avril 2015. La classification est toujours présente : il existe des onglets sur lesquels l'internaute peut cliquer pour accéder aux sujets qui l'intéressent par zones géographiques et par thématiques. Le carrousel rassemble les sujets du jour qui y restent exposés pendant une journée : ce n'est pas un manque de hiérarchie mais une mise en avant de l'actualité la plus chaude.

Concernant la fréquentation du nouveau site, elle a augmentée, tous supports confondus, depuis le 20 avril, date de la naissance du nouveau site en persan : 8,7k visites en moyenne par jours entre le 1<sup>er</sup> et 19 avril (c'est-à-dire avant) et 9,2 visites par jours en moyenne entre le 20 avril et le 17 mai, soit une augmentation de 6%. (Source Direction des Etudes FMM).